

Dossier PAC • campagne 2021

Bordereau d'envoi des étiquettes de chanvre

**Ce document doit être déposé à la DDT(M)
le 17 mai 2021 au plus tard.**

**En cas de semis réalisés après le 17 mai 2021,
ce bordereau doit être déposé le 30 juin 2021 au plus tard.**

Identification du demandeur

N° Pacage		N° Siret	
Nom, prénom ou dénomination sociale :			

	Production de culture industrielle (semences de génération R1 et R2)	Production de semences de chanvre (semences de génération G0, G1, G2, G3)
Nombre total d'étiquettes de semences certifiées de chanvre des variétés admissibles (se reporter à la Notice Cultures et précisions)		
Quantité de semences utilisées par hectare		
Superficie totale de chanvre		

À :, le 2 0 2 1

Signature(s) du demandeur, du représentant légal en cas de forme sociétaire, de tous les associés en cas de GAEC (pour les formes sociétaires autres que GAEC, précisez le nom et le prénom du signataire) :